

Christine JÉHANNO, « L'alimentation hospitalière à la fin du Moyen Âge. L'exemple de l'Hôtel-Dieu de Paris », dans *Hospitaler in Mittelalter und Fruher Neuzeit : Frankreich, Deutschland und Italien. Eine vergleichende Geschichte. Hopitaux au Moyen Age et aux Temps modernes : France, Allemagne et Italie. Une histoire comparee*, ed. Gisela Drossbach, Munich, R. Oldenbourg Verlag, p. 107-162.

Ce long article merite sans nul doute une recension complete. Il represente en effet une publication tres attendue, faisant suite a la these inedite de l'auteur sur l'approvisionnement de l'Hotel-Dieu de Paris dans les derniers siecles du Moyen Age (*Sustenter les povres malades. Alimentation et approvisionnement a la fin du Moyen-Age. L'exemple de l'Hotel-Dieu de Paris*, these de l'universite Paris I, 2000). L'article consiste avant tout en une edition tres soignee des statuts de l'Hotel-Dieu de 1535, a la charniere donc du Moyen Age et de l'epoque moderne, precedee d'une longue presentation et commentaire de cette source majeure pour l'histoire de l'alimentation hospitaliere.

A travers ces statuts de 1535, l'alimentation des beneficiaires de l'assistance apparait particulierement surveillee, et CJ montre bien que sa visee n'est pas therapeutique. La meme nourriture est ordinairement distribuee a tous les assistes, qu'ils soient malades ou simplement infirmes, blesses ou ages. Les raisons qui guident les choix alimentaires de l'Hotel-Dieu transparaissent dans le preambule des statuts, temoignant de la necessaire adequation entre alimentation et statut social :

Sentence prononons que le dit Hotel-Dieu doit etre et sera par nous reforme en chef et en membres afin que pour l'avenir les pauvres qui y sont et qui y affluent de jour en jour y soient reus en charite et compassion, et traites, nourris et entretenus soigneusement, doucement et aimablement, et qu'ils soient pourvus de vivres convenables et opportuns a leurs personnes et a leur indigence.

Si l'alimentation hospitaliere est surveillee, c'est donc surtout dans le but de repondre a la vision que se font les chanoines de Paris, protecteurs de l'Hotel-Dieu et redacteurs des statuts, de ce qu'est et doit etre un « *povre malade* » : c'est une vision avant tout religieuse, emanant de milieux ecclesiastiques, et non une prescription medicale emanant de soignants. CJ estime ainsi que les assistes de l'Hotel-Dieu sont consideres comme des « faibles » auxquels la nourriture doit avant tout redonner des forces : les quantites de vin qui leur sont ordinairement attribuees sont importantes, car le vin est considere comme un aliment et un fortifiant ; mais ce n'est qu'occasionnellement que des distributions supplementaires peuvent avoir lieu, cette fois pour des raisons proprement medicales.

Les malades accueillis a l'Hotel Dieu se voient donc explicitement assigner une place au bas de l'echelle sociale, et leur alimentation doit repondre a ce rang. C'est ainsi que la viande qui leur est servie est essentiellement du mouton (et en particulier des abats de mouton) ou, pour ceux qui le demandent, du boeuf « ou autre grosse chair » : le boeuf et le mouton, nourritures peu onereuses et peu prestigieuses, situees en bas de l'echelle des etres, conviennent bien a l'alimentation des assistes. Seuls les plus malades reoivent, et trois jours par semaine seulement, de la viande de veau ou de la volaille ; le reste du temps, ils doivent se contenter du regime commun. Ce regime ne depend d'ailleurs pas du type de maladie : seule leur « faiblesse » et la necessite de « rechauffer » leur corps expliquent cette faveur, les autres n'en ayant pas besoin. Au contraire, le personnel de l'hopital — freres et seurs des couvents attenants — a droit aux jours de fete a une « recreation de chapons, poulets, pigeons ou autre chair ou pitance convenable ». Si les assistes ne goutent pas a ces plats delicats, ce n'est pas pour des raisons medicales, mais bien parce qu'en raison de leur rang ces nourritures ne leur conviennent pas. La differenciation sociale s'inscrit donc dans l'alimentation hospitaliere autant que dans les autres secteurs de la societe.